

TANGER MED



CAHIER TARIFAIRE 2024



SECTION 1 : AUTORISATION D'INSTALLATION	4
SECTION 2 : GRILLE TARIFAIRE - VENTE DE TERRAIN	5
SECTION 3 : GRILLE TARIFAIRE - LOCATION	7
SECTION 4 : FRAIS DE GESTION	8
SECTION 5 : FRAIS D'ACCÈS - BADGES & MACARONS	9
SECTION 6 : GESTION DES FLUX DE MARCHANDISES	10
SECTION 7 : AUTRES	12
CONTACTS	14

L'objectif de ce cahier tarifaire est de présenter les tarifs en vigueur pour les services et les prestations mises en place au sein de la plateforme industrielle de Tanger Med Zones (TMZ).

SECTION 1 : AUTORISATION D'INSTALLATION

Les investisseurs souhaitant s'établir à **Tanger Med Zones (TMZ)** doivent soumettre une demande d'autorisation d'installation incluant les documents nécessaires à la constitution du dossier en échange d'un accusé de réception. La commission TMZ examinera la demande dans un délai maximal de 8 jours à compter de la date de dépôt, puis transmettra ce dossier à la Commission Régionale Unifiée d'Investissement (CRUI) pour instruction.

Les documents nécessaires pour constituer la demande sont :

SOCIÉTÉ EN COURS DE CRÉATION	SOCIÉTÉ CRÉÉE
<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire complété • Lettre adressée au président de la CRUI • Copie du certificat négatif de dénomination de la société à créer • Copie des pièces d'identité des actionnaires de la société • Engagement signé et légalisé par le représentant légal de la société • Note de présentation du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire complété • Lettre adressée au président de la CRUI • Copie des pièces d'identité des actionnaires de la société • Extrait du Registre de Commerce • Copie des statuts de la société • PV de la dernière réunion du CA ou de l'AG • Engagement signé et légalisé par le représentant légal de la société • Note de présentation du projet.

Les coûts administratifs relatifs à l'examen des demandes d'installation au sein des zones **Tanger Automotive City (TAC)** et **Tanger Free Zone (TFZ)** sont les suivants :

ZONE SOUS DOUANE	2 500 Euros
ZONE HORS DOUANE	30 000 MAD (TTC)

SECTION 2 : GRILLE TARIFAIRE - VENTE DE TERRAIN

1. Tanger Automotive City (TAC)

ZONE HORS DOUANE	TARIFS (MAD/m ²)
Terrains Industriels	
S < 2.500 m ²	1200
2.500 m ² < S < 5.000 m ²	1100
5.000 m ² < S < 10.000 m ²	1000
10.000 m ² < S < 20.000 m ²	950
S > 20.000 m ²	850
Terrains Tertiaires et Services	
S < 1.500 m ²	1400
1.500 m ² < S < 5.000 m ²	1300
Terrains Zone Façade & Showroom	
S < 1.500 m ²	1700
1.500 m ² < S < 2.500 m ²	1500
ZONE SOUS DOUANE	TARIFS (EUROS/m ²)
0 - 5.000 m ²	95
5.000 m ² - 10.000 m ²	90
10.000 m ² - 20.000 m ²	85
20.000 m ² < S	80

2. Tanger Free Zone (TFZ)

ZONE HORS DOUANE		ZONE SOUS DOUANE	
Superficie	MAD/m ²	Superficie	MAD/m ²
0-1.000 m ²	2 000	0-2.000 m ²	95
1.000 m ² - 2.000 m ²		2.000 m ² - 5.000 m ²	90
2.000 m ² - 5.000 m ²		5.000 m ² - 10.000 m ²	85
5.000 m ² - 10.000 m ²		10.000 m ² - 20.000 m ²	80
S > 10.000 m ²		S > 20.000 m ²	75

3. Tétouan Park (TP)

INDUSTRIE ET LOGISTIQUE		SERVICE ET SHOWROOM	
Superficie	MAD/m ²	Superficie	MAD/m ²
S < 2.000 m ²	900	S < 600 m ²	1 800
2.000 m ² < S < 3.000 m ²	800	600 m ² < S < 780 m ²	1 700
3.000 m ² ≤ S < 9.000 m ²	750	Fusion de 2 lots dont la surface est < 850 m ²	1 650
S ≥ 9.000 m ²	700	780 m ² < S < 850 m ²	1 600
		S > 850 m ²	1 450

4. La Zone Commerciale de Cabo Negro (ZC)

Les prix de vente de terrains au sein de la zone commerciale de Cabo Negro varient en fonction des lots et démarrent à partir de 850 DHS/m².

SECTION 3 : GRILLE TARIFAIRE - LOCATION

Les conditions commerciales relatives à la mise en location des bâtiments standards prêts à l'emploi destinés à un usage industriel et logistique sont les suivantes :

- Prix du loyer (voir la grille tarifaire ci-après)
- Révision triennale de 10%
- La Garantie bancaire à première demande
- Dépôt de lettre de garantie
- Une garantie « corporate » de la société mère couvrant les engagements du bénéficiaire

TYPE DE CONTRAT	TFZ	TAC	TOS
Contrat de 9 ans	66 €	55 €	90 €
Contrat de 6 ans	70 €	60 €	
Contrat de 3 ans	75 €	65 €	



SECTION 4 : FRAIS DE GESTION

Conformément aux dispositions de l'article 67 du règlement intérieur, Tanger Med Zones facture les services de gestion tels que la surveillance, la maintenance des voiries, l'entretien, le nettoyage, l'éclairage public, l'entretien des espaces verts, etc...

Les occupants de la zone doivent régler leur part des frais de gestion dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Ces frais sont calculés comme suit :

ZONE	ZONE SOUS DOUANE	ZONE HORS DOUANE
Tanger Free Zone	1 Euro *	8 MAD(HT)
Tanger Automotive City	1 Euro	8 MAD (HT) *
Tétouan Park	-	2 MAD/m ² /AN (HT)
Tétouan Shore	-	15% du loyer
Zone Commerciale de Cabo Negro	-	10 MAD/m ² /AN

*Applicable à partir du 01/01/2025.



SECTION 5 : FRAIS D'ACCÈS - BADGES & MACARONS

Conformément aux dispositions des articles 54, 55, 56, 57, 58, 62 et 63 du règlement intérieur, les usagers des zones franches de TMZ doivent disposer de badges et macarons valables mis à disposition par l'administration de TMZ.

Les contrôles effectués par Tanger Med Zones concernent toute personne physique et tout véhicule lors de leur entrée ou sortie de la zone franche.

Aucune personne physique ou véhicule n'est autorisé à entrer ou à circuler dans la zone franche sans être en possession d'un document délivré par TMZ.

Toute personne physique ou tout mandataire de toute personne morale qui réalise des opérations industrielles, de commerce, de courtage international ou de services dans la zone franche, reçoit de Tanger Med Zones une carte dite « badge d'accès », renouvelable le 1er janvier de chaque année et qui constitue le document l'autorisant à pénétrer et circuler en zone franche.

Pour obtenir cette carte, l'investisseur intéressé doit remettre à TMZ tout document prouvant son activité.

Tout véhicule entrant en zone franche reçoit une vignette dite « macaron d'accès », que le chauffeur doit placer et coller, de façon apparente, sur le pare-brise du véhicule.

1. Coût des badges

PRIX EN MAD	BADGE TFZ OU TAC				BADGE TMZ
	001-100	101-500	501-999	1000 et plus	
CLIENT INTERNE	100	80	60	40	-
CLIENT EXTERNE	150 MAD				250

2. Coût des macarons

PRIX EN MAD	VEHICULE LEGER			TRANSPORT MARCHANDISE			TRANSPORT DU PERSONNEL		
	TFZ	TAC	TMZ	TFZ	TAC	TMZ	TFZ	TAC	TMZ
CLIENT INTERNE	60	60	100	300	300	550	250	250	450
CLIENT EXTERNE	100	100	180						

3. Coût de la gestion des accès visiteurs

Concernant le service « Gestion Accès Visiteurs », le coût associé s'élève comme suit :

ACTIVITE INDUSTRIELLE / LOGISTIQUE / TERTIAIRE	1 500 MAD/AN
---	---------------------

SECTION 6 : GESTION DES FLUX DE MARCHANDISES

Pour toute entrée de marchandise en zone franche, l'investisseur propriétaire de cette marchandise ou son mandataire doit remplir et remettre à **Tanger Med Zones** le formulaire de déclaration par lequel :

- Il indique la valeur et la nature de la marchandise ainsi que le nombre, le poids, le genre, la marque, le pays d'origine et la nature des colis qui la contiennent ;
- Il précise si la marchandise doit être entreposée dans un magasin ou sur un terre-plein lui appartenant ;
- Il reconnaît que la marchandise ne fait pas partie de la liste des produits prohibés tels que définis par la loi.

1. Frais d'occupation des espaces communs

Les frais d'occupation des espaces communs font référence aux frais supportés par le transporteur pour chaque nuit passée dans la zone.

	MONTANT	NOMBRE DE NUITÉES
FRAIS D'OCCUPATION DES ESPACES COMMUNS	100 MAD	1-3 nuitées
	500 MAD	4-7 nuitées
	1 000 MAD	8 nuitées et plus

2. Frais DUM Provisionnelle

Les frais encourus par le déclarant ou l'opérateur pour chaque déclaration provisoire ouverte par mois.

FRAIS DUM PROVISIONNELLE	200 MAD/Dossier
--------------------------	-----------------

3. Frais de dossier - Gestion des déchets

Frais associés à la soumission annuelle du dossier de déchets, par les entreprises engagées dans l'activité de traitement et d'évacuation des déchets industriels, qu'ils soient recyclables ou non, provenant des exploitants de la zone franche, sont à :

FRAIS DE DOSSIER DE GESTION DES DECHETS	50 000 MAD/AN
---	---------------

4. Droits d'accès des camions déchets

Les coûts liés à l'autorisation octroyée aux entreprises ayant déposé leur dossier annuel pour l'élimination des déchets.

DROITS D'ACCÈS DES CAMIONS DECHETS

200 MAD/Accès

5. Pont-bascule solution de pesage camions

Frais liés à la pesée des camions.

PONT-BASCULE SOLUTION DE PESAGE CAMIONS

50 MAD

6. Frais des travaux rémunérés

FRAIS DES TRAVAUX RÉMUNÉRÉS

300 MAD/4 H



SECTION 7 : AUTRES

1. RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

Les frais de raccordement sont fixés selon les tarifs établis par chaque fournisseur délégataire, et englobent généralement les dépenses liées à l'installation des équipements requis ainsi que les frais administratifs associés à la mise en service. Ces coûts varient selon la zone géographique et le prestataire chargé de la fourniture d'électricité dans cette zone.

Pour toute information, l'investisseur doit contacter les contacts suivants :

ZONE	OPÉRATEUR
TANGER AUTOMOTIVE CITY	TANGER MED UTILITIES E-mail : y.bakali@tmu.ma Tél : +212 (0) 6 61 50 63 29
TANGER FREE ZONE	AMENDIS TANGER E-mail : ismail.achahboun@veolia.com Tél : +212 (0) 6 61 23 08 37
TETOUAN PARK	ONEE TETOUAN E-mail : sahim@onee.ma/crc@onee.ma Tél : +212 (0) 80 200 77 77
TETOUAN SHORE	TANGER MED UTILITIES E-mail : y.bakali@tmu.ma Tél : +212 (0) 6 61 50 63 29
ZONE COMMERCIALE DE CABO NEGRO	AMENDIS TETOUAN TEL : +212 (0) 802 008 000

2. RACCORDEMENT POUR ASSAINISSEMENT & EAU

Les frais de raccordement au réseau d'assainissement comprennent les coûts engagés pour établir la connexion au système d'assainissement, ainsi que les frais administratifs liés à la mise en service. Ces frais varient en fonction du volume de consommation du projet et sont déterminés par le prestataire responsable de la gestion de l'eau dans la zone.

Pour toute information, l'investisseur doit contacter les contacts suivants :

ZONE	OPÉRATEUR
TANGER AUTOMOTIVE CITY	TANGER MED UTILITIES E-mail : y.bakali@tmu.ma Tél : +212 (0) 6 61 50 63 29
TANGER FREE ZONE	AMENDIS TANGER E-mail : ismail.achahboun@veolia.com Tél : +212 (0) 6 61 23 08 37
TETOUAN PARK	ONEE TETOUAN E-mail : sahim@onee.ma/crc@onee.ma Tél : +212 (0) 80 200 77 77
TETOUAN SHORE	TANGER MED UTILITIES E-mail : y.bakali@tmu.ma Tél : +212 (0) 6 61 50 63 29
ZONE COMMERCIALE DE CABO NEGRO	AMENDIS TETOUAN TEL : +212 (0) 802 008 000

3. FRAIS DE RACCODEMENT AU RÉSEAU TELECOM

Les frais de raccordement au réseau de télécommunications comprennent les dépenses nécessaires pour établir une connexion au réseau de communication, permettant l'accès aux services de téléphonie et d'Internet. Ces coûts peuvent varier en fonction de plusieurs facteurs tels que la distance entre le site et le point de raccordement au réseau, les équipements requis et les spécifications techniques de l'installation. L'installation et la gestion administrative associées à la mise en service du raccordement au réseau de télécommunications sont gérées par Cires Technologies.

ZONE	OPÉRATEUR
TANGER AUTOMOTIVE CITY	CIRES TECHNOLOGIES Tel : +212 (0) 539 321 312 / 309 E-mail : c.support@cirestechnologies.ma
TANGER FREE ZONE	
TETOUAN PARK	
TETOUAN SHORE	
ZONE COMMERCIALE DE CABO NEGRO	

4. PÉNALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Les Infractions liées au non-respect de l'environnement, et dont le constat est resté sans suite dans un délai de 24h, seront facturées au contrevenant aux **frais de remise en état majorés de 2000 Euros**.

CONTACTS

TFZ		<p>Hasna BENYAICH h.benyaich@tangermed.ma 06 62 65 53 22</p>		<p>Moncef GHIEL m.ghliel@tangermed.ma 06 66 95 24 56</p>
TAC		<p>Ahmed BENAYAD a.benayad@tangermed.ma 06 61 59 05 07</p>		<p>Sanaa GRIRANE s.grirane@tangermed.ma 06 62 34 10 19</p>
		<p>Safae HSEIN s.hsein@tangermed.ma 06 66 82 40 89</p>		
TP		<p>Rime IKHLASSE r.ikhlasse@tangermed.ma 07 73 71 34 18</p>		<p>Mamoun RAZDI m.razdi@tangermed.ma 06 62 57 10 65</p>
TOS		<p>Ali ACHAACH a.achaach@tangermed.ma 06 62 05 27 73</p>		
ZC		<p>Hiba OUZAHRA h.ouzahra@tangermed.ma 05 39 39 92 50</p>		



